

---

# Elvas et ses fortifications (Portugal) No 1367bis

---

## 1 Identification

### État partie

Portugal

### Nom du bien

Ville de garnison frontalière d'Elvas et ses fortifications

### Lieu

District de Portalegre - Alentejo

### Inscription

2012

### Brève description

Le site, fortifié de manière extensive entre le XVII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle, représente le plus grand système défensif de remparts à douves sèches du monde. À l'intérieur de ses murs, la ville comprend de grandes casernes et d'autres bâtiments militaires, ainsi que des églises et des monastères. Alors qu'Elvas conserve des vestiges remontant au Xe siècle, ses fortifications remontent au moment de la restauration de l'indépendance du Portugal en 1640. Les fortifications, conçues par le père jésuite Cosmander, représentent le meilleur exemple conservé au monde de fortifications de l'école hollandaise. Le site comprend aussi l'aqueduc d'Amoreira, construit pour permettre de résister à un long siège.

### Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

6 mars 2013

## 2 Problèmes posés

### Antécédents

Vestige d'une énorme forteresse de guerre, Elvas est exceptionnelle en tant que paysage militaire, avec les relations visuelles et fonctionnelles entre ses fortifications, représentant des développements dans l'architecture et la technologie militaires inspirés par les théories et les pratiques militaires hollandaises, italiennes, françaises et anglaises. La déclaration de valeur universelle exceptionnelle de la ville de garnison frontalière d'Elvas et ses fortifications qui a été adoptée avec la décision d'inscription 36COM 8B.34 du Comité du patrimoine mondial (Saint-Pétersbourg, 2012) notait sous la section Intégrité : « *Les vues des fortifications à distance et entre elles sont vulnérables à de nouveaux développements et l'intégrité visuelle du bien a besoin d'être protégée par une zone tampon légèrement élargie*

*avec des contrôles adéquats.* » Sous la section Éléments requis en matière de protection et de gestion, il est précisé : « *Il est nécessaire d'élargir légèrement la zone tampon afin de protéger les vues entre le fortin de São Domingo et le fort de Graça.* »

### Modification

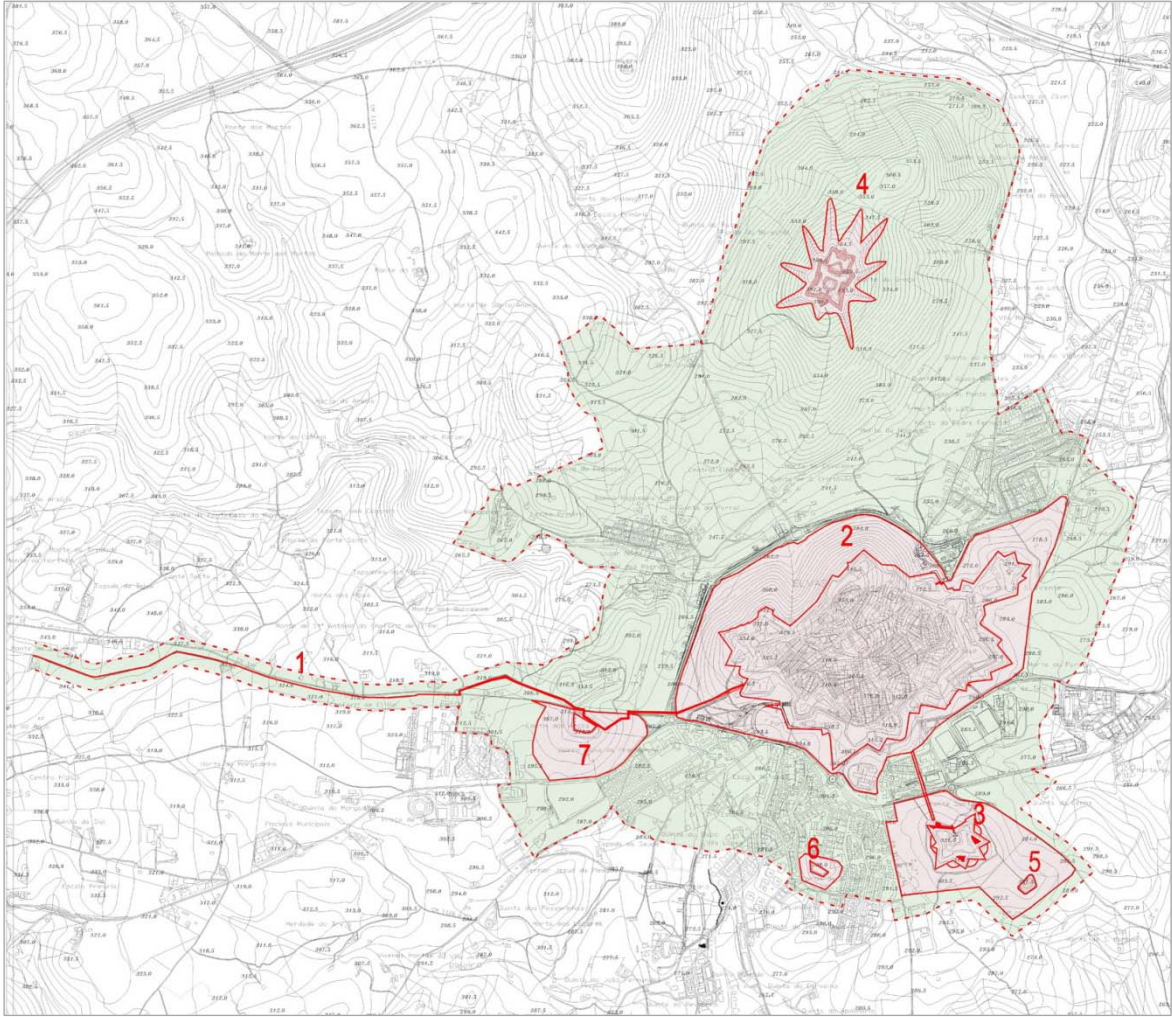
La modification de la zone tampon proposée consiste à étendre celle-ci vers l'ouest, comme indiqué sur la carte fournie par l'État partie, augmentant la superficie de la zone tampon qui passe de 608 ha à 690 ha. D'après la carte, on peut voir que l'extension protégera les vues entre le fortin de São Domingo et le fort de Graça conformément à la charte d'aménagement du plan directeur municipal. L'État partie n'a pas fourni de description écrite de l'extension ni de déclaration concernant la protection qu'elle procurera. Toutefois, une seconde carte fournie par l'État partie (Fig. 1.e.4A – Fortifications d'Elvas : zone proposée pour inscription, délimitation de la zone tampon et zone de protection existante) montre que l'extension proposée se conforme à la zone marquée de points bleus et indiquée dans la légende comme faisant partie des « Espaces protégés dans le périmètre urbain, charte d'aménagement du plan directeur municipal » qui couvre aussi la zone tampon d'origine.

L'ICOMOS considère par conséquent qu'on peut en conclure que l'extension proposée bénéficiera de la même protection que la zone tampon d'origine et que la proposition est conforme aux éléments requis en matière de protection et de gestion dans la décision 36COM 8B.34.

## 3 Recommandations de l'ICOMOS

### Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que la zone tampon proposée pour la ville de garnison frontalière d'Elvas et ses fortifications, Portugal, soit **approuvée**.



Plan indiquant les délimitations révisées de la zone tampon